

LIVRET DE PRESENTATION

ÉNAP

ORGANISME DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES



La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Énap 440 avenue Michel
Serres CS 10028 47916
AGEN cedex
SIRET : 180 092 199 00017

Enregistré sous le numéro :
75470140047 Cet enregistrement ne vaut pas
engagement de l'État

www.énap.justice.fr/organisme-de-formation

Afin d'ouvrir ses formations aux personnes externes à l'administration pénitentiaire, notamment à ses partenaires, l'Énap a organisé un de ses services en **Énap - organisme de formation et de développement des compétences**.

Notre offre de formation s'appuie sur les domaines d'expertise de l'Énap au travers des pratiques pénitentiaires, de ses outils et de son champ d'intervention. Cette offre est amenée à se développer après le recensement des besoins ou à la demande expresse des stagiaires ou des commanditaires.

S'inspirant des valeurs spécifiques de l'Énap, l'Énap - organisme de formation et de développement des compétences « c'est d'abord une équipe au service des stagiaires, une équipe toute dévouée à l'accueil, à la formation, à l'accompagnement de nos publics. Tous les personnels de l'organisme sont, d'une certaine façon, des acteurs de formation et à ce titre CHACUN doit être EXEMPLAIRE ».

Trois engagements caractérisent l'activité de notre organisme de formation :

ACCOMPAGNEMENT

Dans chacune de nos formations, vous pouvez compter sur un accompagnement bienveillant et de qualité. Nous vous suivons individuellement à chaque étape de votre parcours en étant vigilant à le rendre accessible à tous. Nos intervenants aspirent à concourir à la réussite de votre parcours. Ils partagent leur expérience et vous transmettent leur expertise.

Nous souhaitons faire de ce temps de formation un moment fort de votre parcours, au travers d'un échange sincère et authentique.

EXPERTISE

Professionnels bienveillants et passionnés par leur domaine et la formation, nos intervenants conçoivent des formations opérationnelles. Ils alternent théorie et pratique. Ils vous apportent des réponses concrètes au travers d'un partage d'expériences, d'illustrations, de simulations et de cas pratiques.

Votre participation est aussi essentielle. Nous veillons à favoriser une dynamique de groupe au travers des échanges et d'une communauté de pratiques. Ensemble, vous progressez plus rapidement.

INNOVATION

Nous prenons soin d'enrichir votre expérience de formation et d'améliorer son efficacité en mettant en place une veille permanente. Suivre l'actualité et les évolutions liées aux domaines d'activité permet d'adapter nos formations. Intégrer des innovations pédagogiques et de nouveaux usages numériques enrichit les méthodes ou contenus de notre offre.

**NOTRE OFFRE DE FORMATION EST UNE INVITATION A DEVELOPPER VOS
COMPETENCES.**

VOUS ETES LES BIENVENUS !



Qu'est-ce que l'Énap ?.....	4
Un organisme de formation au sein de l'Énap.....	6
Les formations proposées.....	9
• Animer des médiations en contexte professionnel.....	10
• Accompagner et former aux Techniques d'Optimisation du Potentiel : le praticien en TOP ®.....	10
• Identifier les principes de base de la justice restaurative (Module 1).....	11
• Animer des médiations restauratives (Justice restaurative Module 2).....	11
• Animer des rencontres détenus/victimes ou rencontres condamnés/ victimes (Justice restaurative Module 2).....	11
• Coordonner un Cercle de Soutien et de Responsabilisation (CSR) ou un Cercle d'Accompagnement et de Ressources (CAR)	12
• S'approprier les spécificités de l'environnement carcéral pour intervenir en tant que.....	12
• S'initier à la sécurité incendie	12
Nos stagiaires sont les mieux placés pour parler de nous.....	13
Ils nous ont fait confiance	14
Bulletin demande d'inscription individuelle	15
Bulletin demande d'inscription employeur.....	16
Cahier des charges pour formation intra ou sur mesure	17
Conditions générales de vente	19

Qu'est-ce que l'Énap ?

L'école nationale d'administration pénitentiaire est un établissement public administratif national placé sous la tutelle du garde des Sceaux, ministre de la Justice (cf. Article R112-43 du code pénitentiaire).

L'Énap est l'une des quatre écoles du ministère de la Justice.

SES MISSIONS

> La formation initiale et continue des fonctionnaires et agents publics de l'administration pénitentiaire, ainsi que celle des partenaires du service public pénitentiaire.

> La préparation à des concours de la fonction publique et, à ce titre, organise le dispositif de la Classe Préparatoire Talents du service public (CPT) qui permet la diversification des recrutements.

> La réalisation de travaux de recherches et d'études et leur diffusion.

> Le développement et la mise en œuvre d'actions de partenariat avec des institutions d'enseignement et de recherche.

> Le développement et la mise en œuvre d'actions de coopération internationale, notamment en matière de formation et de recherche.

> Des prestations de service à titre onéreux.

LA FORMATION

- 5 départements pédagogiques

> Département droit et service public
> Département gestion et management
> Département greffe pénitentiaire et applicatifs informatiques
> Département probation et criminologie
> Département sécurité

- 5 unités de formation

> Unité de formation des directeurs
> Unité de formation des cadres des personnels de surveillance
> Unité de formation des surveillants
> Unité de formation des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation
> Unité de formation interdisciplinaire et continue

- Un lieu de recherche et d'expertise

Une recherche opérationnelle appliquée aux métiers et pratiques professionnelles.

Cette activité est conduite par le Centre interdisciplinaire de recherche appliquée au champ pénitentiaire (Cirap) qui inscrit ses travaux dans ce champ pénitentiaire pour le documenter, le comprendre et élaborer un savoir criminologique dans l'optique d'un partage de connaissances et d'amélioration des pratiques.

- Une connaissance des publics et une évaluation des parcours de formation.

L'Observatoire de la formation produit des études et travaux statistiques, notamment sur :

> Le profil sociodémographique des élèves et stagiaires ;

> Le processus de socialisation professionnelle à partir des représentations qu'ils ont de leur métier ;

> L'évaluation des dispositifs de formation (à chaud et de manière différée) ;

> Les conditions de formation.

- La culture au cœur de la formation

> La médiathèque Gabriel Tarde

La médiathèque Gabriel Tarde est un outil d'information et de formation à disposition des formateurs, chercheurs, élèves et personnels pénitentiaires. Elle assure la gestion et la conservation de collections en lien avec les domaines et thématiques pénitentiaires et les met en valeur à travers la constitution de dossiers documentaires, de bibliographies sélectives et de présentation de documents.

Partenaire actif de l'action culturelle à l'Énap, elle propose régulièrement des animations, projections, expositions, dédicaces à ses usagers. Elle permet également l'emprunt de documents (ouvrages, revues, dvd, BD, documents sonores...).

> Un espace muséal

L'espace muséal Pierre Cannat, espace pédagogique dédié à la mémoire Pénitentiaire, permet un parcours illustré par une sélection de documents et d'objets remarquables hérités de l'ancien musée national des prisons à Fontainebleau et de différents établissements en voie de fermeture.

> L'art et la Culture

L'art et la culture sont inscrits dans la politique globale de l'Énap, seule école de service public à porter une programmation culturelle à part entière. Cette démarche innovante ouvre une multitude de possibilités, notamment aux services de la formation et de ses acteurs.

LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Depuis son installation à Agen en 2000, l'Énap ne cesse de développer son activité internationale et a eu des contacts avec une centaine de pays. L'expertise des agents de l'Énap en matière de formation aux métiers pénitentiaires est reconnue et valorisée au niveau européen et international. L'action internationale de l'École se décline aujourd'hui autour des questions liées à la recherche comme à la formation, à destination des agents de l'Énap mais aussi des personnels pénitentiaires étrangers.

L'ESSOR DU NUMERIQUE

D'année en année, le recours aux outils numériques va croissant au sein de l'Énap. Les élèves se forment aux « applicatifs métiers » mais accèdent aussi à la plate-forme « Moodenap », adaptée aux formations statutaires préalables à la titularisation et aux formations statutaires et formations continues à distance.

La création de l'Atelier pédagogique du numérique (APN) symbolise un virage fort dans la transformation numérique.

L'APN sur la plateforme « MoodEnap » permet de mettre en ligne des tutoriels et des parcours de formation.

L'Énap en quelques chiffres



50 millions d'euros

Retombées économiques sur le territoire de l'agglomération d'Agen en 2019.

13

Catégories de personnels formés.

275

Plafond d'emplois à l'Énap (2026)

20 000 m²

Surface de l'ensemble construit dédié aux structures pédagogiques.

4

Nombre de villages d'hébergement.

857

Nombre de chambres pour **1375** lits, pour les trois villages initiaux, **437** chambres doubles et **24** chambres individuelles adaptées PMR pour le 4^e village. Soit un total de **2 273** lits.

2	stands de tir
1	gymnase
1	bâtiment de simulation
1	bâtiment d'enseignement + 5 modulaires
1	restaurant
2	amphithéâtres
1	médiathèque « Gabriel Tarde »
1	espace mémoire pénitentiaire « Espace Pierre Cannat »

Un organisme de formation au sein de l'Énap ?

Afin de pouvoir ouvrir ses formations aux personnes externes à l'administration pénitentiaire, notamment à ses partenaires, l'ENAP a organisé un de ses services en ENAP organisme de formation et de développement des compétences.

En 2018, l'ENAP organisme de formation et de développement des compétences a obtenu un numéro de déclaration d'activité. Sa déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 75470140047 auprès du Préfet de Région Nouvelle Aquitaine. Il reste inscrit sur le numéro SIRET de l'Énap, le 180 092 199 00017.

De Datadock à QUALIOPi

Depuis septembre 2019, l'ENAP organisme de formation et de développement des compétences est référencé au Datadock.

En avril 2022, l'ENAP organisme de formation et de développement des compétences obtient la certification Qualiopi pour ses actions de formations. Pour l'Énap, c'est la reconnaissance de la qualité de son processus de formation et un encouragement pour le professionnalisme de son équipe et de ses intervenants. Pour ses clients, c'est un signal de qualité, et la possibilité d'accéder à des financements publics et mutualisés.

Depuis le 09 février 2024, la formation Animer des médiations en contexte professionnel est enregistrée au Répertoire spécifique de France compétences (RS6509) pour une durée de 3 ans. Cette inscription confère à la formation une reconnaissance officielle au niveau national, offrant ainsi une visibilité accrue et garantissant sa qualité. Elle atteste également de la conformité de la formation aux exigences relatives au développement des compétences professionnelles, soulignant ainsi la valeur et la pertinence de cette certification pour les professionnels.

Le ministère de la Justice reconnaît depuis le 16/07/2025 la médiation en contexte professionnel comme une bonne pratique professionnelle.

NOTRE EQUIPE

La direction

Sophie BONDIL Directrice
Jean-Noël DECOTTIGNIES Secrétaire général

L'équipe d'encadrement

L'Énap organisme de formation et de développement des compétences est géré par l'unité de formation interdisciplinaire et continue (UFIC).

Kathy FTAÏS Cheffe d'Unité (UFIC)
Karen BELLOC Assistante de formation
Solène SABBAG Chargée de mission qualité
Laurent TRONEL Ingénieur formation

L'équipe pédagogique

Selon les thématiques, peuvent intervenir :

- L'équipe pédagogique interne à l'Énap : formateurs, responsables de formation ou chargés de formation
- Des formateurs internes occasionnels reconnus pour leur expertise sur un domaine spécifique
- Des prestataires (Organismes de formation référencés)

Handicap

Nous mettons tout en œuvre pour que nos formations vous soient accessibles.

Nos locaux sont accessibles et nous nous adaptons autant que possible à votre situation. Nous vous invitons à nous contacter quel que soit votre handicap au 06.12.71.88.54 ou à of.enap@justice.fr

Nos formations

Nous vous proposons essentiellement **des formations dites inter**, planifiées à dates fixes dans les locaux de l'Énap à Agen (47).

Ces formations s'adressent aux stagiaires externes, aux partenaires de l'administration pénitentiaire seuls ou elles les associent avec des agents pénitentiaires.

Ce type de formation permet d'échanger, de confronter ses pratiques professionnelles et ses expériences avec des stagiaires de structures diverses.

La localisation à Agen oblige le stagiaire à ajouter au prix de la formation des frais de déplacement, voire d'hébergement. Concernant l'hébergement, si le plan de charge de l'école le permet, le stagiaire peut réserver une chambre sur le site de l'Énap à moindre coût.

A la demande des partenaires, **des formations dites intra** peuvent aussi être organisées. Le contenu est défini et adapté en fonction des besoins du client. Elles s'organisent dans des locaux mis à disposition par le client, pour un coût forfaitaire et un nombre de participants conjointement définis.

Ce type de formation évite les déplacements et coûts annexes. Il permet également de s'adapter au plus près aux besoins spécifiques du service, d'échanger sur les pratiques, de fédérer ou de renforcer la cohésion d'équipe.

Les programmes des formations intra sont soit adaptés de programmes de formations inter, soit élaborés sur mesure, à condition qu'ils entrent dans le champ d'expertise de l'ENAP-organisme de formation et de développement des compétences.

Pour ce faire, nous vous invitons à compléter le cahier des charges joint en fin de plaquette.

VOTRE PARCOURS FORMATION INTER

Votre inscription

Vous êtes agent pénitentiaire :

Votre demande d'inscription se fait selon la procédure habituelle via le portail Harmonie, à l'aide du N° Harmonie mentionné sur la fiche programme de formation.

Vous n'êtes pas agent pénitentiaire :

Vous déposez votre candidature au moyen du bulletin de demande d'inscription que vous trouverez en fin de plaquette.

Par courriel : of.enap@justice.fr

Par courrier : ENAP organisme de formation et de développement des compétences 440 avenue Michel Serres – CS 10028 – 47916 AGEN cedex 9

Si des prérequis situationnels sont nécessaires, les justificatifs vous sont demandés.

Si des prérequis théoriques sont attendus, un questionnaire, un test de positionnement et/ou une

lettre de motivation vous sont demandé(e)s. Un entretien peut également vous être proposé.

A l'issue de la procédure de sélection, votre inscription est retenue, refusée ou mise sur liste d'attente.

Si votre inscription est retenue, un contrat de formation professionnelle est signé avec vous, pour une inscription individuelle, ou une convention de formation est signée avec votre employeur. Ces documents mentionnent les informations réglementaires obligatoires et, notamment, les conditions de réalisation de la formation (durée, dates, objectifs, programme, moyens mis en œuvre). Un exemplaire signé est à nous retourner pour confirmation définitive de la formation.

N'oubliez pas de nous signaler si votre structure fait appel à un organisme collecteur (OPCO).

Nous mettons tout en œuvre pour que nos formations vous soient accessibles, selon votre situation de handicap. N'hésitez pas à nous contacter.

Votre convocation

Un mois avant la session, vous recevez un mail de convocation précisant la date, le lieu et le programme de formation ainsi que les liens pour télécharger les informations pratiques et le règlement intérieur.

PENDANT VOTRE FORMATION

Locaux

Vous aurez accès à la (aux) salle(s) de formation réservée(s) à cet effet.

Vous aurez accès à la Médiathèque et aux activités (selon les conditions indiquées dans le règlement intérieur)

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Hébergement

Vous êtes agent pénitentiaire :

Vous êtes hébergé(e) à l'Énap en fonction de la disponibilité des chambres. Dans le cas contraire, vous devrez réserver un hébergement dont les frais seront à la charge de votre établissement/SPIP/DISP d'affectation. Vous en serez informé(e) au moment de votre convocation.

Vous n'êtes pas agent pénitentiaire :

Le choix de l'hébergement vous appartient. Si le plan de charge de l'Énap le permet, vous pouvez réserver une chambre sur le site de l'Énap lors de la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle.

Restauration

Si la formation se déroule à l'Énap, vous pouvez, selon votre statut, prendre vos repas au restaurant administratif de l'Énap ou dans ses services annexes

Vous êtes agent pénitentiaire :

Le déjeuner et le dîner sur le site de l'Énap sont pris en charge par l'Énap. Ainsi, si vous êtes hébergé à l'Énap, seul le petit déjeuner reste à votre charge.

Vous n'êtes pas agent pénitentiaire :

Vous avez la possibilité de prendre vos repas à vos frais sur le site.

Quel que soit votre statut, si la formation se déroule hors de l'Énap, les frais de repas seront à votre charge ou à celle de votre employeur ou établissement/SPIP/DISP d'affectation.

Nombre de participants

Le nombre est défini en fonction des données techniques et pédagogiques propres à chaque session (cf. programmes de formation)

Horaires

Les horaires de démarrage et de clôture sont précisés sur la convocation. Ils sont à respecter.

Les horaires quotidiens sont aménageables en accord avec le groupe, tout en respectant la durée totale du stage (conformément au programme).

Accompagnement

Le responsable de formation en charge de la session vous accompagnera et sera à votre disposition, au besoin, durant toute la session.

Supports pédagogiques

Les dossiers ressources vous seront remis en version papier et/ou numérique ainsi que toute documentation complémentaire jugée utile, à la demande de l'intervenant ou du stagiaire.

L'ÉVALUATION DE LA FORMATION

En fin de formation, nous gardons un temps d'échanges suffisant dans le temps imparti à la formation pour permettre à chacun d'exprimer verbalement son ressenti.

Une évaluation de satisfaction écrite est réalisée en fin de la prestation de formation et/ou des séquences pédagogiques.

Son analyse permet l'amélioration continue du dispositif. La synthèse est transmise à l'équipe pédagogique, à la direction de l'organisme de formation, aux stagiaires, financeurs et prescripteurs.

Une évaluation des acquis (sur la base de QCM, questions à réponses courtes, quiz, jeux, cas pratiques, mises en situation...) soit en fin de formation, soit à l'issue de la formation est proposée. Les résultats de l'évaluation des acquis sont traités de façon globale pour être transmis à l'équipe pédagogique, à la direction de l'OF, aux financeurs et prescripteurs. Les résultats individuels de ces acquis ne sont transmis que via l'attestation de formation au stagiaire.

Des épreuves de certification sont organisées, si la formation suivie est certifiante.

Une évaluation pédagogique et/ou évaluation des effets de la formation et du transfert des acquis de la formation en situation de travail au travers d'un questionnaire transmis aux stagiaires (ou au commanditaire) sera réalisée dans les 6 mois suivant la formation.

APRÈS LA FORMATION

Un certificat de réalisation valant attestation d'assiduité vous est transmis ou est transmis à votre employeur (ou financeur) si la formation est prise en charge.

Une attestation de fin de formation vous est remise, précisant le niveau d'atteinte des objectifs pédagogiques.

Si la formation est certifiante, un certificat de compétence vous est remis, sous réserve de réussite des épreuves.

Un bilan (en présentiel ou à distance) est effectué avec le commanditaire. Il peut donner lieu à un compte-rendu écrit.

VOTRE FORMATION INTRA

Vous souhaitez former plusieurs membres de votre personnel au sein de votre structure ?

La formation se déroule à une date définie conjointement et le programme peut être modulé pour répondre à vos besoins spécifiques.

Trois options sont possibles :

1. Une formation standard est délivrée dans vos locaux (ou dans les locaux de l'Énap).

Le programme de la formation que l'Enap-organisme de formation et de développement des compétences a fixé est délivré aux dates et lieu que nous avons décidés ensemble.

2. Une formation de notre catalogue est personnalisée. Cette formation est basée sur un programme existant dans notre offre, qui est adapté et retravaillé en fonction de vos besoins. Un point précis du programme peut être développé ou des notions jugées inutiles dans le cadre de votre structure ou déjà maîtrisées par votre personnel peuvent être supprimées.

3. Une formation sur-mesure est conçue. Le programme de la formation est unique, entièrement conçu pour répondre aux besoins de votre structure.

Merci de bien vouloir compléter le cahier des charges (en fin de plaquette) et le transmettre :

Par courriel : of.enap@justice.fr

Par courrier : ENAP Organisme de formation et de développement des compétences

440 avenue Michel Serres –

CS 10028 47916 AGEN cedex 9



LES FORMATIONS PROPOSÉES

Animer des médiations en contexte professionnel (MCP)

La certification « Animer des médiations en contexte professionnel » est enregistrée au Répertoire spécifique (RS6509) depuis le 09/02/2024. Le certificateur est l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire.

Pour promouvoir la Médiation en contexte professionnel (MCP), l'implanter au sein d'une structure, d'une organisation et animer des médiations en contexte professionnel de façon éthique et déontologique, vous apprendrez à maîtriser 6 compétences spécifiques.

Durée : 18 jours + 60h de travail personnel supervisé + 5 jours d'expérimentation et analyse de pratiques professionnelles

Dates : trois sessions par an

Sur sélection

Prix Inter pour stagiaires non pénitentiaires : 3 600 € net de taxe par stagiaire, (Coût pédagogique hors frais d'hébergement et de restauration).

96 % des stagiaires disent être satisfaits de la formation

Animer, accompagner et former aux Techniques d'Optimisation du Potentiel® : praticien en TOP

Identifier les facteurs de risques professionnels est essentiel pour mettre en œuvre des actions quotidiennes susceptibles de réguler, voire de limiter, ces risques à leur source. Les techniques d'optimisation du potentiel® (TOP), postures et techniques mentales individuelles, permettent de se créer une boîte à outils personnalisable contenant des techniques utilisables de façon autonome pour optimiser ses ressources personnelles, s'adapter au mieux aux contraintes contextuelles, gérer son stress, sa fatigue, sa vigilance et sa motivation.

La formation proposée vise à intégrer les outils de la méthode TOP et à les transmettre aux agents de l'administration ou de son service.

Durée : 16 jours + 100h de travail personnel supervisé

Dates : une session par an

Prérequis : avoir préalablement suivi la formation initiale TOP (FI-TOP)

Sur sélection

Prix Inter : 3 600 € net de taxe pour stagiaires non pénitentiaires.

La formation des agents pénitentiaires est financée par la DISP d'appartenance, après entretien de sélection. (Coût pédagogique hors frais d'hébergement et de restauration).

100 % des stagiaires disent être satisfaits de la formation

Identifier les principes de base de la justice restaurative (Module 1)

S'approprier les principes de la justice restaurative en présentant les éléments nécessaires à la mise en œuvre de projets en justice restaurative : philosophie restaurative, cadre normatif, différentes mesures, convention de partenariat, protocoles et déroulement des rencontres restauratives, orientation des participants potentiels vers les programmes disponibles, notamment.

Ce module est indispensable pour tous les animateurs et conseillé à tout professionnel de la chaîne pénale qui souhaite être référent en matière de justice restaurative.

Durée : 4 jours (30 heures)

Dates : quatre sessions par an

Prix Inter (pour stagiaires non pénitentiaires) : 550 € net de taxe par stagiaire (Coût pédagogique hors frais d'hébergement et de restauration)

100 % des stagiaires disent être satisfaits de la formation

Animer des médiations restauratives (Justice restaurative Module 2)

Le module consiste en une formation spécialisée dans la préparation et l'animation des mesures de justice restaurative identifiées dans le cadre de la circulaire du 15/03/2017. Au cours de cette formation, les stagiaires expérimentent, sous forme de mises en situation et de jeux de rôle, la mise en œuvre du protocole complet d'une médiation restaurative.

Durée : 4 jours (30 heures)

Dates : deux sessions par an

Prérequis : Justifier de la participation au module 1 « Identifier les principes de base de la justice restaurative » organisé par l'ÉNAP et animé par l'IFJR ou à celui organisé par France Victimes

Prix Inter (pour stagiaires non pénitentiaires) : 600€ net de taxe par stagiaire (Coût pédagogique hors frais restauration)

100 % des stagiaires disent être satisfaits de la formation

Animer des rencontres détenus / victimes ou rencontres condamnés / victimes (Justice restaurative Module 2)

Formation spécialisée dans la préparation et l'animation des mesures de justice restaurative identifiées dans le cadre de la circulaire du 15/03/2017. Au cours de cette formation, les stagiaires expérimentent, sous forme de mises en situation et de jeux de rôle, la mise en œuvre du protocole complet des rencontres condamnés /victimes, notamment sa préparation et l'accompagnement des participants tout au long du processus de rencontre.

Durée : 4 jours (30 heures)

Dates : trois sessions par an

Prérequis : Justifier de la participation au module 1 « Identifier les principes de base de la justice restaurative » organisé par l'ÉNAP et animé par l'IFJR ou à celui organisé par France Victimes

Prix Inter (pour stagiaires non pénitentiaires) : 600€ net de taxe par stagiaire (Coût pédagogique hors frais restauration)

100 % des stagiaires disent être satisfaits de la formation

Coordonner un Cercle de Soutien et de Responsabilisation (CSR) ou un Cercle d'Accompagnement et de Ressources (CAR) (Justice restaurative Module 2)

Le module consiste en une formation spécialisée dans la mise en place et la coordination de dispositifs à visée restaurative. Au cours de cette formation, les stagiaires expérimentent, sous forme de mises en situation et de jeux de rôle, la mise en œuvre du protocole complet d'un cercle de soutien et de responsabilisation (CSR) ou d'Accompagnement et de Ressources (CAR), afin d'acquérir les techniques et la posture permettant de les organiser et les coordonner. Ce module vise également à permettre aux coordonnateurs d'identifier les enjeux de la formation des bénévoles de la communauté investis dans ce type de dispositif.

Durée : 4 jours (30 heures)

Dates : deux sessions par an

Prix Inter (pour stagiaires non pénitentiaires) : 700 € net de taxe par stagiaire (Coût pédagogique hors frais d'hébergement et de restauration)

100 % des stagiaires disent être satisfaits de la formation

S'approprier les spécificités de l'environnement carcéral pour intervenir en tant que...

Aider les intervenants à adapter leur action en utilisant leurs connaissances de l'administration pénitentiaire, de ses services, de sa réglementation et de son public et, ainsi, à s'insérer dans ce nouvel environnement professionnel ou d'adapter leur intervention en conséquence.

Durée : entre 3 demi-journées et 10 demi-journées soit de 10 à 32 heures

Dates : à définir selon session

100 % des stagiaires disent être satisfaits de la formation

S'initier à la sécurité incendie

Développer une posture de prévention et s'initier aux différentes techniques de lutte contre les débuts d'incendie. Son objectif est de réduire au minimum le risque d'incendie et de préparer les stagiaires à faire face à des situations d'urgence dues à l'incendie (connaissances théoriques et mises en situation).

Durée : 4 heures

Dates : à déterminer

Prix Inter (pour stagiaires non pénitentiaires) : 450 € net de taxe pour un groupe de 12 personnes maximum (auxquels s'ajoutent les frais de recharges d'extincteurs)

100 % des stagiaires disent être satisfaits de la formation

Nos stagiaires sont les mieux placés pour parler de nous

➤ Formation médiation en contexte professionnel :

(sur les 3 dernières sessions terminées)

- **27** des 28 stagiaires disent être satisfaits ou très satisfaits de la formation
- **25** des 28 stagiaires présentés sont certifiés
- **27** des 28 stagiaires recommandent la formation autour d'eux

" Merci à toute à l'équipe pour sa bienveillance et son investissement continu à nos côtés" (S1-2024)

" Qualité remarquable de la formation, dynamique très positive du groupe." (S2-2024)

" Equilibre des mises et situation et debrief. Belle pédagogie et adaptabilité." (S1-2025)

➤ Formations de Justice restaurative

- **100 %** des stagiaires disent être satisfaits ou très satisfaits de la formation
- **99 %** des stagiaires recommandent la formation autour d'eux

Concernant le M1 "les principes de base"

" Formation complète et enrichissante avec mélange de théorie et de cas pratiques. Le plus : la posture de l'animateur."

Concernant le M2 "médiations restauratives"

" Formation enrichissante et complète. Mises en situation très utiles pour l'apprentissage. "

Concernant le M2 "RDV / RCV"

" Formation riche et passionnante. Les modalités permettent un réel apprentissage. Mises en situations adaptées et pertinentes."

Concernant le M2 "CSR / CAR"

" Les mises en situation très pratiques. Formation de grande qualité."

➤ Formation Praticiens en TOP®

- **100 %** des stagiaires disent être satisfaits ou très satisfaits de la formation
- **100 %** des stagiaires présentés sont certifiés
- **100 %** recommandent la formation autour d'eux

" Pédagogie et bienveillance sont des atouts pour ce module. Consolidation des acquis."

➤ S'approprier les spécificités de l'environnement carcéral pour intervenir en tant que ...

- **100 %** des stagiaires (quelle que soit leur institution d'appartenance) disent être satisfaits ou très satisfaits de la formation
- **100 %** recommandent la formation autour d'eux

" Formation réellement adaptée pour les actions sur le terrain. Formation indispensable dans le cadre de la pratique en détention. "

Ils nous ont fait confiance depuis 2021 :

APCARS	SPACE MEDIATION
Association « tu n'es pas seul.e »	Happy Jour association
Association ALLEGRIA 69	Institut Médiation Aude (IMA)
Association Judiciaire du Tarn - FV 81	L'appui
AMAV 84	La Ferme Emmaüs Baudonne
Association REMAID	Médiavic 05
Association Trait d'Union	Préfecture 47
AVMP 32	SAAJ 72
Etablissements Pénitentiaires	Sauvegarde 42 et 47
Centre Hospitalier Universitaire de Lille	SDIS 47
CIDFF 14	SELARL BOURDON et LECELLIER Avocats Associés
CIDFFV 17	Service d'actions pour la justice 45
Croix Rouge Française	SPIP**
Direction des Services Pénitentiaires d'Outre-Mer	STEMO*** Dordogne/Lot et Garonne
DISP*	UDAF de la Vienne
Fédération Internationale des ACAT (FIACAT)	UNML
France Victimes 978	Yoti
France victimes : 02 - 16 - 24 - 31 - 60 - 66 - 67- 72	

Et les stagiaires qui se sont inscrits en individuel....

* DISP : Direction interrégionale des services pénitentiaires

** SPIP : Services pénitentiaires d'insertion et de probation

*** STEMO : Service territorial éducatif de milieu ouvert

BULLETIN DE DEMANDE D'INSCRIPTION

Inscription individuelle

Par courriel : of.enap@justice.fr

Par courrier : ENAP-organisme de formation et de développement des compétences
440 avenue Michel Serres - CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9

Par téléphone : 06.12.71.88.54

I. La formation

Titre* :

Référence (N° Harmonie)* :

Date(s)* :

II. Le/la participant(e)

Civilité* :

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance:

Lieu de naissance:

Fonction* :

Catégorie* : A B C

Si non titulaire* : CDI CDD Vacataire

Corps et grade :

E-Mail* :

Adresse* :

Commune:

Code postal:

Téléphone :

Portable* :

Le souhait d'inscription correspond à une demande ☐ institutionnelle ☐ personnelle ☐ les deux

Motivations et attentes :

☐ Je n'ai pas d'employeur/je ne relève pas d'une structure (compléter le § IV ci-dessous)

☐ Je m'inscris avec l'accord de mon employeur /ma structure d'appartenance (compléter les § III et IV ci-dessous)

III. Mon employeur /ma structure d'appartenance

Nom de la structure :

Raison sociale* :

Adresse* :

Commune:

Code postal:

Numéro SIRET* :

Le/la responsable (signataire)

Civilité* :

Nom* :

Prénom* :

Fonction* :

E-Mail* :

Téléphone :

Portable :

Cadre de la demande : ☐ T1 ☐ T2 ☐ T3

Avis hiérarchique : Prioritaire ☐ Favorable ☐ Défavorable

Motif :

IV. Facturation

La formation sera à facturer à :

☐ Stagiaire

☐ Employeur/Structure

☐ OPCO

☐ Pôle emploi

☐ Autre

Coordonnées (si différentes de celles ci-dessus)

Nom :

Adresse :

Commune:

Code postal:

E-Mail :

* Mentions obligatoires

Les données à caractère personnel concernant le/la stagiaire sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'ENAP. Conformément au RGPD « [Règlement Général sur la Protection des Données](#) » (notamment son art.15), le/la stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le/la concernant. Le/La Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : ENAP, service du Délégué de la protection des données, 440 avenue Michel Serres – 47916 AGEN Cedex 9 ou par voie électronique à : dpo.enap@justice.fr.

BULLETIN DE DEMANDE D'INSCRIPTION

Inscription d'un stagiaire par employeur

Par courriel : of.enap@justice.fr

Par courrier : ENAP-organisme de formation et de développement des compétences
440 avenue Michel Serres – CS 10028 – 47916 AGEN cedex 9

Par téléphone : 06.12.71.88.54

La formation

Titre* :

Référence (N° Harmonie)* :

Date(s)* :

II. Ma structure

Nom de la structure :

Raison sociale* :

Adresse* :

Commune:

Code postal:

Numéro SIRET* :

Civilité : Nom* :

Prénom* :

Fonction* :

E-Mail* :

Téléphone :

Portable :

Je serai signataire ☐ oui ☐ non (compléter ci-dessous)

Le/La signataire :

Civilité : Nom* :

Prénom* :

Fonction* :

III. Facturation

La formation sera à facturer à :

☐ Stagiaire

☐ Structure

☐ OPCO

☐ Pôle emploi

☐ Autre

Coordonnées (si différentes de celles-ci-dessus)

Nom :

Adresse :

Commune:

Code postal:

E-Mail :

Nombre de stagiaires que je souhaite inscrire :

II. Le/la participant(e)

Civilité* :

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance:

Lieu de naissance:

Fonction* :

E-Mail* :

Adresse* :

Commune:

Code postal:

Téléphone :

Portable* :

Le souhait d'inscription correspond à une demande: ☐ institutionnelle ☐ personnelle ☐ les deux

* Mentions obligatoires

Les données à caractère personnel concernant le/la stagiaire sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'ENAP. Conformément au RGPD « [Règlement Général sur la Protection des Données](#) » (notamment son art.15), le/la stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le/la concernant. Le/La Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : ENAP, service du Délégué de la protection des données, 440 avenue Michel Serres – 47916 AGEN Cedex 9 ou par voie électronique à : dpo.enap@justice.fr.

CAHIER DES CHARGES

Par courriel : of.enap@justice.fr

Par courrier : ENAP- organisme de formation et de développement des compétences
440 avenue Michel Serres – CS 10028 – 47916 AGEN cedex 9–

Par téléphone : 06.12.71.88.54

☐ Formation intra

☐ Formation sur mesure

Civilité :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Établissement :

Adresse :

Commune:

Code postal:

Mail :

Téléphone :

Vous pouvez joindre votre cahier des charges ou le rédiger selon les champs suivants

Domaine / Thème de la formation :

Décrivez les thèmes souhaités :

Session :

Nombre total de participants :

Période souhaitée :

Le profil des futurs participants à la formation :

Nom du/des service(s) :

Postes occupés :

Type de publics accueillis :

Leur niveau de connaissance sur le sujet traité :

Les difficultés rencontrées :

Pourquoi avoir choisi de mettre en place cette formation ?

Quels objectifs la formation doit-elle atteindre ?

Points divers que vous jugerez utiles de préciser :

Etablissement, adresse, code postal et ville* (si différent de celui mentionné ci-dessus) :

Nom du signataire de la convention :

Fonction du signataire de la convention :

Les données à caractère personnel concernant le Stagiaire sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'Énap. Conformément à la RGPD « [Règlement Général sur la Protection des Données](#) » et plus précisément son art.15, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : Énap, service du Délégué de la protection des données, 440 avenue Michel Serres – 47916 AGEN Cedex 9 ou par voie électronique à : dpo.énap@justice.fr.

Conditions générales de vente

L'ENAP est déclaré organisme de formation sous le numéro d'activité 75470140047.

Son siège social est fixé au 440 avenue Michel Serres – CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9.

L'ENAP organisme de formation et de développement des compétences conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises/services et intra-entreprises/services, à AGEN et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Organisme de formation ou OF** : l'ENAP organisme de formation et de développement des compétences
- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'ENAP organisme de formation et de développement des compétences.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Contrat** : convention de formation professionnelle conclue entre l'OF et le Client. Sous réserve de satisfaire aux prescriptions de l'alinéa II de l'article D6353-1 du code du travail, cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande ou d'un devis approuvé.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les opérateurs de compétences chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'OF pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Aucune dérogation aux présentes CGV n'est opposable à l'OF si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celui-ci.

• Offre

L'ensemble des formations à jour proposées par l'OF est consultable sur la plaquette diffusée en ligne sur la page OF du site internet de l'ENAP.

➤ Formations en présentiel

L'OF propose des formations inter-entreprises ainsi que des formations intra-entreprises.

Les formations inter-entreprises sont des formations issues du catalogue de formation de l'OF, réalisées dans les locaux de l'OF ou dans un lieu extérieur et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures. Les formations intra-entreprises, conçues sur mesure par l'OF pour le compte d'un Client ou d'un groupe de Clients, peuvent être réalisées au sein des locaux de l'OF, du Client et/ou dans un lieu extérieur.

➤ Formations en ligne

Elles peuvent se présenter sous la forme de classes virtuelles, qui sont des formations courtes suivies à distance par le stagiaire (formation dite « en synchrone ») ou des modules « e-learning » (formation dite « asynchrone ») qui permettent de former le stagiaire à partir de ressources et de séances pédagogiques consultables sur un espace pédagogique dédié (plateforme Moodle nommée Moodenap).

• Contrat et attestation

Le Contrat, établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et D6353-1 du Code du travail, précisera :

- l'intitulé, l'objectif et le contenu de la formation,
- les moyens prévus,
- la durée et la période de réalisation,
- les modalités de son déroulement, de suivi et de sanction de la formation
- son prix et les modalités de règlement.

Pour chaque action de formation, ce contrat est adressé en deux exemplaires par l'OF au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné et signé doit être retourné à l'OF par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal ou mail.

A l'issue de la formation, l'OF remet un certificat de réalisation valant attestation d'assiduité pour chaque stagiaire au Client et une attestation de formation au Stagiaire.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO (portée à la connaissance de l'OF), l'OF lui fait parvenir un exemplaire du certificat de réalisation de chaque Stagiaire concerné.

• Prix et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes.

Pour les formations organisées sur le site de l'OF, les prix s'entendent hors frais d'hébergement et de restauration.

Pour les formations intra-entreprises, un acompte minimum de 30% devra être versé par le Client à la conclusion du Contrat.

Le mode de règlement est le virement administratif sur le compte bancaire suivant :

IBAN : FR76 1007 1470 0000 0010 0016 657

BIC : TRPUFRP1

Sous réserve du bon achèvement des prestations, le délai global de paiement est de trente (30) jours à compter de la réception de la facture.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées, cette modalité de paiement sera précisée dans la convention de formation.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal au taux d'intérêt légal. L'OF aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'OF.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées dans la convention de formation avant le démarrage de la formation.

• Prise en charge

Si le Client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO), il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande
- de fournir l'accord de financement lors de l'inscription
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné

Dans le cas où l'OF ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation concernée par ce financement sera facturée au Client.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, le reliquat sera directement facturé par l'OF au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

• Dédit et remplacement d'un stagiaire

En cas de dédit signifié par le Client à l'OF au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, l'OF offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de l'OF, et après accord éventuel de l'OPCO,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre stagiaire ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

• Refus de former

Dans le cas où un Contrat serait conclu entre le Client et l'OF sans avoir procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), l'OF pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

• Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par l'OF.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de l'OF distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à l'OF.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, l'OF se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 10 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.
- si l'annulation intervient entre 10 et 4 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation.
- si l'annulation intervient moins de 4 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

• Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, à AGEN, les formations se déroulent de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de l'OF accueillent les Stagiaires de 08h30 à 18h00.

Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

• Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont enregistrées selon leur ordre d'arrivée. Selon la procédure de sélection liée à la formation choisie, l'inscription est retenue ou pas. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les Contrats dûment renseignés, datés, tamponnés et signés, retournés à l'OF ont valeur contractuelle.

Une fois la date limite d'inscription atteinte, la sélection est effectuée selon les modalités précisées dans chacune des fiches programme. L'OF peut proposer au Stagiaire non retenu de participer à une nouvelle session, de figurer sur une liste d'attente ou le réorienter.

Dans le cas où le nombre de stagiaires serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, l'OF se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités (notamment concernant les frais de réservation du titre de transport du stagiaire, pris en vue de la formation).

• Obligations et force majeure

L'OF s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. Dans le cadre de ses prestations de formation, s'agissant d'une prestation intellectuelle, l'OF n'est tenue qu'à une obligation de moyen vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

En conséquence, l'OF sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de l'OF, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

L'OF ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes ou internes à l'OF, les désastres naturels, les incendies, la situation sanitaire nationale, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'OF.

Le Client s'engage à payer le prix de la formation, à n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à l'OF, sans l'accord écrit et préalable de l'OF et à ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de l'OF.

• Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des stagiaires ou de la dynamique du groupe.

• Propriété intellectuelle et copyright

L'OF peut être amené à fournir au stagiaire une documentation sur support papier et/ou numérique, retraçant l'essentiel de la formation suivie. Cette documentation peut lui être adressée par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client et/ou lors de la Formation et/ou au sein d'un espace en ligne dédié.

Cette documentation ne peut, de quelque manière que ce soit, faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de l'OF. Seul un droit d'utilisation personnel, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au stagiaire. A cet égard, le stagiaire et plus largement le Client s'interdisent d'exploiter notamment en vue de l'organisation ou l'animation de formations ou à des fins commerciales, directement et/ou indirectement, la documentation mise à disposition.

Les modules de formation e-learning sont assortis d'un droit d'utilisation non-exclusif et personnel, dans la limite de la durée d'utilisation rattachée à la session à laquelle le Client s'est inscrit. Ce droit d'utilisation court, pour une durée limitée, à compter de la date d'envoi des identifiants individuels et personnels transmis par l'OF au stagiaire à l'adresse mail qu'il aura renseigné.

• Confidentialité et communication

L'OF, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'OF au Client.

L'OF s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par l'OF comme Client de ses formations.

A cet effet, le Client autorise l'OF à mentionner son nom et/ou son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

• Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'OF.
- conformément à la RGPD « [Règlement Général sur la Protection des Données](#) » et plus précisément son art.15, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : ENAP OF, service du Délégué de la protection des données, 440 avenue Michel Serres – 47916 AGEN Cedex 9 ou par voie électronique à : dpo.enap@justice.fr

• E-Learning

L'OF accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses contenus de formation à distance, ci-après le « Module ».

L'ensemble des Modules seront mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après la formation du Contrat.

L'accès aux Modules est géré par la plateforme e-learning de l'OF.

Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail). L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

L'OF ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Le Client s'engage à informer l'OF de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Le Client disposera d'un délai communiqué par l'OF pour consommer les licences d'utilisation des Modules. Passé ce délai, la(les) licence(s) d'utilisation consentie cessera(ont) immédiatement. L'hébergement des Modules sur les plateformes du Client et/ou la création de contenus digitaux sur mesure font l'objet de dispositions spécifiques à négocier entre les parties.

• Dispositions générales

Les CGV sont consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'OF sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.

Si une quelconque clause des présentes CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la Formation.

L'OF est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets des présentes CGV. Toutes les obligations du Client qui découlent en vertu des présentes CGV ne valent qu'à l'égard de l'OF qui demeure responsable à l'égard du Client.

Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du code civil.

Le Client ne pourra tenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

Les présentes conditions générales de vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'OF et le Client à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du Contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le litige sera porté devant le tribunal compétent.



ÉNAP

ORGANISME DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES